Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215602335-20260227-2026_019-DE

COMMUNE DE SAINT PHILIBERT
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9

L'an deux mille vingt-six le 27 février à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PHILIBERT, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. François LE COTILLEC, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 février 2026

PRÉSENTS : François LE COTILLEC - Philippe FLOHIC - Alain LAVACHERIE - Armelle LE FOURNIER - Georges ALBOUY- Marine BARDOU- Christina CARBONNET SUEUR- Anne Du BOISBAUDRY - Nathalie CHOQUIER GUILBAUD

ABSENTS : Rozenn ANTHOINE - Michèle BELLEGO

Secrétaire de séance : Marine BARDOU

DÉLIBÉRATION N° 2026_019 BUDGET PRINCIPAL : BUDGET PRIMITIF 2026

Rapporteur : François Le Cotillec
Après avoir présenté les projets de budget primitifs pour l'exercice 2026 du budget principal, conformément au document budgétaire annexé à la présente délibération, il est proposé à l'assemblée délibérante de procéder à son adoption.

Le budget primitif de l'exercice 2026 du budget principal de la commune ainsi qu'une note de présentation, sont annexés à la présente délibération.
Par ailleurs, il est proposé d'autoriser les virements de crédits d'un chapitre vers un autre chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, dans la limite maximale de 7.5 % des dépenses réelles de la section prévue par la nomenclature M57.
Le budget primitif de la commune, présenté en séance, se résume comme suit pour l'exercice 2026 :

PRESENTATION GENERALE DU BUDET

		Dépenses	Recettes
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris 1068)	2 336 507,74	1 843 346,36
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	253 597,26	460 644,70
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	286 113,94
	=	=	=
	Total de la section d'investissement	2 590 105,00	2 590 105,00

		Dépenses	Recettes
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	3 353 811,00	2 900 290,44
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0,00	0,00
	002 Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté	0,00	453 520,56
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement	3 353 811,00	3 353 811,00
	TOTAL DU BUDGET	**5 943 916,00**	**5 943 916,00**

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215602335-20260227-2026_019-DE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 17 février 2026,
Vu les documents budgétaires annexés à la présente délibération,

Le Conseil par un vote à l'unanimité :
Approuve le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2026 ;
Autorise les virements de crédits d'un chapitre vers un autre chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, dans la limite maximale de 7.5 % des dépenses réelles de la section prévue par la nomenclature M57 ;
Autorise monsieur le maire, ou son représentant, à signer tout acte assurant la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
La secrétaire de séance
Marine BARDOU

Le Maire,
François LE COTILLEC

MAIRIE de St PHILIBERT
56 (Morbihan)

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)